

<b>TGI</b> <b>depart ( )</b>			<b>Prénom Enfants</b>	Date naissance	Placé depuis	FA ou foyer ou EX
..... avez vous un ordi ? O N. avec traitement texte ? O N Noms et prénoms :			<b>rempli le :</b>			
<b>Père :</b>	<b>Mère :</b>	1)				
Adresse :	Adresse :	2)				
		3)				
CP :	CP :	4)				
Ville :	Ville :	5)				
Tel :	Tel :	6)				
Niveau étude :	Niveau étude :	7)				
<b>Décision JAF :</b> date	<b>Ordonnant :</b>	8)				Lesquels ?
1 ère		Perte sur carte SS	Conflit avec père	oui oui	non non	
Décis. Importante :		Mère placée enfant	Père placé enfant	oui oui	non non	
Dernière :		Droit de visite	Absence de DV	Oui h/an	non non	
<b>Décision JE :</b> date	<b>Ordonnant :</b>	Rupture fratrie		oui	non	
1ère		Connaissez vous FA		oui	non	
		Alloc fam versées		oui	non	
Importante :		Signalement école		oui	non	
		signalement médical		oui	non	
Dernière :		Signalement famille		oui	non	
		Signal autre qui ?		oui.....	non	
<b><u>Motif officiel de placement :</u></b>	<b><u>Lesquels ou lesquelles :</u></b>	<b><u>Motifs réels ressentis :</u></b>				
1) violences : O N						
2) défaut éducatif : O N						
3) problème de santé :						
- trouble du comportement ? O N						
- handicap naissance ? O N						
- autiste ? O N - autre		<b><u>Observation :</u></b>				
Cause vaccinale ? O N (chronologie des vaccinations à faire)		<b><u>Avocats : O N Combien ?</u></b> <b><u>Utile : O N</u></b> coût :				

<b><u>Procédure JE : première et dernière audience</u></b>	<b><u>Première date :</u></b>	<b><u>dernière date :</u></b>	<b><u>Violation : Annule Combien ? voir p3</u></b>	<b><u>Enfants :</u></b>		
Ordon Plac provisoire	O / N	O / N	Copie décision? O N	Ecole	O	N
Lecture rapport sociaux	O N	O N	Droit de la défense	déscolaris	O	N
Lecture du dossier av audience	O N	O N	Droit défense	ITEP	O	N
Convoc 8j avant audience	O N	O N	Viol Art 1183 CPC	IME	O	N
Mère entendue à l'audience	O N	O N	Viol art 1182 CPC	CMP....	O	N
Père entendue à l'audience	O N	O N	Viol art 1182 CPC	formation	O	N
Re convoc dans les 15j ?	O N	O N	vice forme 1184cpc	autre	O	N
Notification décision ?	O N	O N	Notifié dans le 6 mois? O Si N : nul	Persécuté à l'école	O	N
Appel fait	O N	O N				
Audience Appel à ord et décision provisoire dans les 3 mois	O N	O N	Annule toute décision	Contrat jeune maj	O	N
Cour cassation : pourvoi	O N		<b><u>Enf Conflit loyauté</u></b>	O	N	
Expert psychiatrique mère	O N Mauvaise : O N		Enfant scolarisé :	O	N	
Expert psychiatrique père	O N Mauvaise : O N		Enfant en résistance	O	N	
Expertise des enfants	O N Mauvaise : O N		Enfant refus autorité	O	N	
<b><u>Décision</u></b> : faux problèmes	O N lesquels ?		Enfant en opposition	O	N	
<b><u>Décision</u></b> : enfant s'apaise enfant s'est posé enfant bien en foyer ou FA	O N O N O N		<b><u>Enfant s médoc :</u></b> Risperdal Concerta	O O O	N N N	
<b><u>Accusation</u></b> : complot	O N		Ritaline	O	N	
s'oppose aux services	O N		Tercian	O	N	
Résistance met en danger enf	O N		Autre	O	N	
Parents dénigrent les sociaux attaque les institutions	O N O N		<b><u>Enfant refusant la frustration ?</u></b>	O	N	
Fait appel à association	O N		<b><u>Enfant éloignement</u></b>	O	N	
Parents responsab des suites des actes des sociaux	O N					
Reproche d'avoir fait appel (oralement)	O N		Nos enfants et nous parents sommes en résistance à l'oppression droit constitutionnel.			
Propos incohérents	<b><u>O N / Observation :</u></b>					
<b><u>écisions :</u></b> - faux matériel, O N - faux par omission, O N - faux intellectuel, O N - contradiction, O N - terme générique. O N décis inscrite en faux O N blog fait : O N	<b><u>tracts fait avec Lettre ouverte ? O N fait par Hélène lombard asso</u></b> <b><u>rendeznousnosenfants.org</u></b> <b><u>à scanner, email : <a href="mailto:h.lombard732@gmail.com">h.lombard732@gmail.com</a> ou à</u></b> <b><u><a href="mailto:juliemargaux22@gmail.com">juliemargaux22@gmail.com</a> merci de votre sérieux</u></b>					

## **Pour vous, parents combattants :**

1)

L'art **1182 CPC** stipule que les deux parents doivent être entendus, sinon HORS la loi.

Parent non présent à la première audience, loi violée, il doit donc être reconvoqué, obligation art 1184 CPC. Pas re convoqué dans les 15 jours, Pas entendu à la deuxième audience faite dans les 15 jours, violation de l'art **1184 CPC** alors l'enfant doit être rendu le 16 ième jour.

Si vous êtes dans cette situation, AR au président du conseil département, mais aussi au JE pour dénoncer ces faits.

**Ensuite trouvez un huissier, pour aller avec lui, fort de l'art 1184 CPC, au foyer, ou à la famille**

**d'accueil, et ordonner la restitution immédiate des enfants.** Organisez vous pour aller chercher vos enfants par la force, car le droit français est avec vous ok Là vous êtes super puissant, avec médias si pos, sinon filmez

**lire son dossier :** Prenez RV avec les greffières des Juges pour enfants et demander une date et une heure pour aller voir votre dossier **art 1187 CPC . Pour lire son dossier pas besoin d'avocat ok.**

Enregistrez les sociaux. Trouvez ou ils habitent et faites le leurs savoirs.

**Dites que vous connaissez notre association rendeznousnosenfants.org** et demandez à tous les fonctionnaires que vous rencontrez d'aller voir, on ne parle que de leurs crimes sur notre site. Et aux moins bêtes dites leurs qu'ils trahissent la France chaque jour en volant les enfants de France pour les détruire.

Exigez qu'ils mettent leurs dires de sociaux par écrits. Si refus c'est qu'ils mentent.

**Ecrivez** leur après chaque RV en AR avec Lettre ouverte qu'ils ont dit ceci et cela, et pas autre chose et démontrez que c'est faux et faites des tracts partout autour de leurs bureaux autour TGI autour ASE autour conseil départemental, autour maison des solidarité etc dénoncez leurs mensonges et le peuple vous protégera.

**Retranscrivez leurs propos** afin de les faits constater par huissier, qui fort de l'audition des enregistrements verra votre sérieux et leurs délires, et les mettre sur you tube et faites signifier le tout aux juges pour enfants, au JAF, au procureur (même adresse postale pour plusieurs personnes même prix = qu'une signification) et au président du conseil départemental. (une deuxième)

2) Faites des vidéos sur You tube à donf, inondons les ondes des crimes commis par les ASE. Réunissez vous dans votre coin, ville, quartier, Allez ..... Ces fonctionnaires même juge ne sont que des fonctionnaires.

Foncez .....

3) **si vous avez fait des inscriptions de faux**, voir chapitre inscriptions de faux sur le site :

- faux matériel,
- faux par omission,
- faux intellectuel, (raisonnement délirant, mensonge etc )
- terme générique qui ne veulent rien dire, qui ne donnent aucun détail (illégal sanctionné par la cour de cassation par une annulation pure et simple de la décision),
- contradiction = contradiction de motif = absence de motif, or toute décision doit être motivée faute d'être nulle et non avenue.

rendeznousnosenfants.org, reçu par le greffe avec tampon dateur du Tgi, paraffé (signature) du greffier, et la Marianne (tampon bleu et rond), et si possible avec la remise d'un récépissé de dépôt d'inscription de faux contenant un numéro, cela sera parfait.

Fort de ces documents vous allez trouver **un huissier pour faire signifier** tous ces documents plus toutes preuves que justement les juges pour enfants, JAF, procureur, ou chambre civile pour les tentatives de faire déclarer vos enfants délaissés, afin qu'ils soient contraint de les prendre en compte.

Si un puis deux puis 3 huissiers refusent demandez leur par écrit leur refus, c'est mieux sinon tant pis.

Contactez le président de la chambre départemental des huissiers pour lui demander soit de se désigner lui même pour signifier lui même, soit de désigner un confrère pour le faire. Si refus, menacez et faites un courrier au procureur qui est responsable de la discipline des huissiers.

Mais j'ai expérimenté moi même une autre technique, en cas de refus d'un huissier pour signifier à un juge, téléphonez au juge ou greffier pour leur demander si ce n'est pas eux qui ordonne à l'huissier de ne pas faire son travail, ils vous diront que non mais c'est oui.

Alors portez plainte au procureur pour collusion entre juge et huissier, le 2ième protégeant le 1er pour entraver l'application du droit français, votre courrier est un AR, avec Lettre ouverte (impératif) juste après l'avoir envoyé donc bien avant qu'ils ne l'aient lu eux même, vous en faites 100 tracts et distribuez le tout de suite,

autour du TGI ou du cab de l'huissier, et puis 48 h après comme par hasard, l'huissier accepte de faire son travail. !

4) **enregistrement** : face à ces fonctionnaires vous avez le droit de les enregistrer, vous n'avez pas avec eux le moindre rapport personnel, mais professionnel, si ils violent la loi c'est leur problème. Vous vous établissez des preuves de leurs criminalités. POINT. Pour donner du poids à vos enregistrement retranscrivez les et faites les constater par huissiers. Poigne comme pour les significations si refuse ok ?

5) **allez au manif partout en France page 5 tracts pour vous aider**, et avec les GJ et dites leurs que la politique vos nos gosses ils s'en foutent ils veulent vivre avec leurs parents . RENDEZ vous visible partout, tout le temps, il faut que TOUT le monde le sache. Et agissent avec vous. Il s'agit de séquestration de MASSE de nos enfants pour les détruire biologiquement, ce à quoi nous devons nous opposer par la force. Alors préparez vous vraiment.

6) vous connaissez « **le diner de con** », et bien nous sommes dans la version juridique en apparence, avec « **l'audience de con** », tout est faux il n'y a que vous qui croyez qu'il s'agit du droit, non il s'agit de vous voler vos gosses, en vous faisant croire que c'est normal, en vous faisant croire que vous êtes dingue, que vous êtes de mauvais parents, alors qu'eux ils savent parfaitement que vous êtes de bon parent c'est du génocide racial ok racial, contre nous amoureux du droit. Donc DEBOUT . Si vous continuez d'avoir peur, ils ne cesseront de vous traiter comme des cons. Ok .

7) portez plainte à l'office central de la répression de la grande délinquance financière, et l'office central pour la répression de la traître des êtres humains, 101 rue des trois fontanot, 92000 Nanterre

### **Donc**

**0 faites plein de manif , sinon ils vont faire comme en UK, l'adoption en masse de nos gosses par votre SILENCE . À cause de votre silence, ce sont vos gosses qui payent le prix fort, pas VOUS. EUX !**  
**« La lâcheté c'est le risque que l'on fait courir aux autres. « HL.**

**déclarez vous même vos manif ce n'est pas compliquer si difficultés demandez moi , et dénoncez à tous, le rapt de nos enfants, en masse, pour avoir le soutien du peuple :**

1 inscriptions de faux, bien rédigés, bien reçues par le greffe,  
2 signifier toutes inscriptions de faux et preuves, en notant tout les vices de forme bien sûre,  
3 un huissier avec vidéo, du monde, demander de l'aide à tous vos amis, motivés tout le monde, pour aller chercher dans le droit vos enfants, en foyer ou en famille d'accueil,  
sinon allez les chercher par la force . Car le droit français est avec vous, et que vous avez tout démontré. Ok

Merci de remplir correctement cette fiche afin de la scanner et de me la renvoyer avec la première décision de placement de vos enfants et la dernière, afin que l'on fasse nos propres statistiques pour contrer les mensonges des sociaux, juges et politiques.....faites des blogs pour dénoncer aussi, trouver les moyens d'agir et agissez

**la solution c'est VOUS.** Je vous donne des cartes, les autres ne vivent pas cela, pour beaucoup, parce qu'ils les auraient envoyer chier depuis longtemps. Pas vous, alors devenez capable, c'est cela la solution pour vos enfants. Devenez capable.

Hélène lombard **FB sophie bellet Rendeznousnosenfants.org Page You tube : rendez nous nos enfants**

## Les crimes de l' ASE et des départements cachés par les médias : GJ aidez nous !

<p>Nos enfants sont placés sans motif : <b>Art 375 CC</b> dit 3 domaines -sécurité, - santé, - moralité. Termes tellement vaste qu'ils ne <b>définissent RIEN donc autorisent le rapt</b> de nos enfants pour nous punir d'en avoir eu. !</p> <p>Plus les départements placent d'enfants plus ils ont de subventions payées par l' ETAT : <b>8000 €/tête/mois . 22 000 €/t/m</b> si enf déclaré handicapé !</p>	<p><b>Motifs de placement !!!!! :</b> avoir été à Paris, être épileptique, enfant de père inconnu, refus du placement constitue un motif de placement, parent en résistance donc enfant placé, aimer ses enfants, être en symbiose avec eux, être catholique, fait pipi à l'école (suite vaccination), harcelé à l'école enfant prématuré, hémorragie à l'accouchement, veut donner nos valeurs à nos enfants</p>	<p>La France une prison pour enfants</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><b>76 000</b> adultes en prison</td> <td style="width: 33%;">Jugé au pénal</td> <td style="width: 33%;"><u>avec dossier</u></td> </tr> <tr> <td><b>500 000</b> enfants en prison ASE</td> <td>Jugé <b>au civil !</b></td> <td><b>SANS dossier</b></td> </tr> </table> <p>Nous voulons être jugé au pénal devant vous le peuple, témoin,</p>	<b>76 000</b> adultes en prison	Jugé au pénal	<u>avec dossier</u>	<b>500 000</b> enfants en prison ASE	Jugé <b>au civil !</b>	<b>SANS dossier</b>
<b>76 000</b> adultes en prison	Jugé au pénal	<u>avec dossier</u>						
<b>500 000</b> enfants en prison ASE	Jugé <b>au civil !</b>	<b>SANS dossier</b>						
<p><b>Nos enfants nous sont volés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans motif,</li> <li>- sans preuve,</li> <li>- sans base légale,</li> <li>- sans dossier donné au parent,</li> <li>- sans droit de la défense,</li> <li>- par des faux de fonctionnaires pour légitimer leurs emplois,</li> <li>- par violation de tout le droit français, financer les départements</li> <li>- par racisme anti droit de l'Homme et anti chrétiens,</li> <li>- pour détruire leurs scolarités afin qu'ils ne soient pas en concurrence professionnelle avec les enfants de fonctionnaires et les étrangers,</li> <li>- cacher les conséquences de la dépakine (bébé mère épilept)</li> </ul>	<p>Nos enfants sont livrés <b>aux réseaux pédophiles et maçonniques</b> dans des mini foyers de 6 lits plus facile pour être discret et les procureurs refusent de faire des recherches d' ADN de peur d'y trouver la leur !!!!!!(71 jug pedo98)</p> <p>Les gendarmes et policiers refusent de prendre les plaintes pour viols des parents et se soumettent aux ordres du procureurs plutôt que d'appliquer le droit français !</p> <p><b>100 %</b> des placements sont HORS la loi puisque <b>100 % des parents NE PEUVENT SE DEFENDRE</b></p>	<p><b>Véritable motif de placement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cacher les conséquences des vaccinations (les 11) pour empêcher les parents de démontrer le liens de causalité et entraver les plaintes contre l' Etat</li> <li>- pour utiliser nos filles dès 10 ans à fabriquer des bébés issus des viols, pour en avoir à adopter : 60 % des enfants adoptés proviennent de l' ASE. GPA institutionnelle. STOP.</li> </ul> <p>Car les fonctionnaires appliquent le <b>décret 2010-1520</b> droit donné au violeur de violer nos enfants : <b>« Dès l'âge nubile (10 ans), l'homme et la femme ont le droit de se marier et de procréer »</b> = légalisation de la pédophilie sur NOS enfants !</p> <p>D'où l'éducation sexuelle dès la maternelle pour détruire l'âme pure de nos enfants et protéger les violeurs qui imputeront la dénonciation de leurs crimes aux images vues à l'école. !</p>						
<p><b>IGAS : 50 %</b> des placements sont injustifiés soit au moins 80 000 enfants (sur chiffre officiel sous estimé) ce qui démontre que c'est bien un système criminel.</p> <p><b>La cour des comptes :</b> Philippe Seguin président, dénonce lui le trafic d'enfant en oct 2009, il est décédé en janvier 2010 !</p>	<p>Parce qu'on dénonce les rapt et viols de nos enfants les départements, sans titre, osent nous attaquer en diffamation ! Impossib. Jamais un voleur de voiture n'a osé attaquer en diffamation le propriétaire dénonçant le vol et la destruction de son bien. !</p> <p><b>Les départements criminels SI . !</b></p>	<p>Nos enfants ne sont ni de droite, ni de gauche, ni anarchiste, ni communiste, ni FN, ni monarchiste, ni autre, <b>ils veulent JUSTE vivre tranquillement avec leurs parents</b> et le respect de leur droit ! Nos enfants sont bourrés de neuroleptique ! Tercian risperdal</p>						
<p><b>Art 1187 CPC :</b> « les avocats n'ont pas le droit de donner les copies de leurs dossiers à leurs clients » (les parents!) <b>et</b> les sociaux de l' ASE REFUSENT de donner copie de leurs rapports car ils sont FAUX <b>et</b> lecture dossier au greffe lu 1h/an !</p>	<p>Le parlement européen du conseil de l'Europe <b>ordonne à ce qu'enfin les excisions et circoncisions soient punies</b> dans toute l' Europe. Art 222-1 et s du Code pénal français : 30 ans. Car c'est une violation grave des droits de l'enfant et de la DDH</p>	<p>Nos enfants ne sont ni de droite, ni de gauche, ni anarchiste, ni communiste, ni FN, ni monarchiste, ni autre, <b>ils veulent JUSTE vivre tranquillement avec leurs parents</b> et le respect de leur droit ! Nos enfants sont bourrés de neuroleptique ! Tercian risperdal</p>						
<p><b>Chantage fait aux enfants :</b> si tu bouge on fera du mal à tes parents <b>Chantage aux parents:</b>si vous manifestez vous ne les verrez plus</p>	<p><b>Droit de visite :</b> 1 h/mois !! torture sur mineur, psychologique physique , <b>1 viol chaque heure en foyer ou en famille d'accueil</b></p>	<p>Nos filles ont 13 fois plus de risque d'être enceinte en foyer !!!! tous son tabassés en foyer et FA <b>Rendez nous nos enfants.org</b> Fait par hélène lombard</p>						

